



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-11221>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-11221

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-94200

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 12/08/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Université d'aix marseille

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13001533200013

Ville : Marseille cedex 7

Code postal : 13284

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux pour la relocalisation de la plateforme de photonique au sein de l'INT de la faculté des sciences médicales et paramédicales sur le campus universitaire de la Timone.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet des travaux pour la relocalisation de la plateforme de photonique au sein de l'INT située dans le bâtiment principal de la faculté des sciences médicales et paramédicales sur le campus universitaire de la Timone. La consultation comprend les lots suivants: travaux d'électricité CFO - CFA - Alarmes incendie, Travaux de fluides médicaux, Travaux de chauffage - Ventilation - Climatisation. Chaque lot constitue un marché. Un opérateur économique peut être désigné attributaire d'un ou plusieurs lots Il s'agit d'un marché simple à prix forfaitaire (pour tous les lots). Pour chaque lot, le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire pour une durée de 8 mois. Les prestations sont décrites dans les CCTP. Les caractéristiques par lot sont indiquées dans le bloc 5 "Description du lot"

Critères d'attribution : Critère 1 : Valeur technique de l'offre (sur 60 points) Sous critère n°1 - Présentation des moyens humains que le candidat s'engage à déployer pour la réalisation du présent

marché - 30 points. Sous critère n°2 - Organisation, structure et méthodologie mises en place - 20 points. Sous critère n°3 - Pertinence du planning, phasage en vue du respect des délais des travaux et travaux en site occupé - 10 points. Critère 2 : Prix des prestations (sur 40 points)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 2: Electricité CFO - CFA – alarmes incendie Le marché a été attribué à la société SNEF Agence Marseille Tertiaire pour un montant de 57 827,55 € HT soit 69 393,06 TTC. Nombre d'offres reçues : 3 - Date d'attribution : 10/12/2024 Marché n° : 2024T402PA0218 - SNEF Agence tertiaire - 45/47 rue Gustave Eiffel – 13010 Marseille - SIRET : 056 800 659 01740 Lot 3: Fluides médicaux Le marché a été attribué à la société ATIS Technologie pour un montant de 54 978,49 € HT soit 65 974.19 TTC Nombre d'offres reçues : 2 -Date d'attribution : 10/12/2024 Marché n° : 2024T402PA0219 - ATIS Technologie - 4448 Rue des Safranés - 13830 Roquefort-la-Bédoule - SIRET : 442 623 633 00033 Lot 4: Fluides médicaux Le marché a été attribué à la société BS Energies pour un montant de 44 046,00 € HT soit 52 855,20 TTC Nombre d'offres reçues : 4 -Date d'attribution : 10/12/2024 Marché n° : 2024T402PA0220 - BS ENERGIES - 2, rue Borarra - 13013 Marseille - SIRET : 888 790 979 00015 Précisions concernant les délais d'introduction de recours : -Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille, Tél : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, internet : <http://www.marseille.tribunal-administratif.fr/> - Introduction de recours : Conformément à l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : -Le référé contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivant.) -Le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994). -Modalités de consultation du contrat : Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat * en le consultant sur place à l'Université en prenant préalablement rendez-vous (mel : caroline.delorme@univ-amu.fr) * sauf les éléments/informations considérés comme confidentielles en vertu des dispositions de l'article L2132-1 du code de la commande publique. Le droit d'accès aux informations/documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2025